



**Arrêté fixant la liste départementale des mandataires judiciaires  
à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF)**

**Le Préfet de la Loire-Atlantique**

**Vu** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 modifiés par l'article 116 – IV de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

**Vu** les arrêtés du 23 juillet 2010 et du 10 décembre 2014 du préfet de la Loire-Atlantique portant autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**Vu** les arrêtés du représentant de l'Etat dans le département de la Loire-Atlantique portant agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**Vu** l'arrêté du 23 juillet 2010 du préfet de la Loire-Atlantique portant autorisation d'un service délégué aux prestations familiales à exercer des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ;

**Vu** l'arrêté du 11 mars 2021 du préfet de la Loire-Atlantique établissant la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) et de délégués aux prestations familiales (DPF) publié au Recueil des Actes Administratifs n°34 du 12 mars 2021 ;

**Sur proposition** de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La précédente liste départementale des MJPM et DPF, arrêtée le 11 mars 2021, est abrogée. Ses dispositions sont remplacées par les dispositions suivantes.

**ARTICLE 2** : La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection juridique des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

**1) Personnes morales gestionnaires de services agréées pour une durée de quinze ans**

a) Après du tribunal d'instance de Nantes :

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 2 impasse de l'Espéranto – 44800 SAINT HERBLAIN

b) Après du tribunal d'instance de Saint-Nazaire :

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 2 impasse de l'Espéranto – 44800 SAINT HERBLAIN

**2) Personnes physiques exerçant à titre individuel**

a) Après du tribunal d'instance de Nantes :

- Madame Céline ANGELO, B.P 30001 – 44840 LES SORINIERES

- Madame Nadège AUPY-FARGUES, B.P. 3 – 44830 BOUAYE

- Monsieur Antoine BAINVEL, 20 rue Etienne Etiennez – 44000 NANTES
- Madame Haude BENETEAU, B.P. 12113 – 44121 VERTOOU Cedex
- Monsieur Henri BLOT, 8 impasse de Chavagnes – 44000 NANTES
- Madame Loren CHEVRIER, 15 rue de Nantes – 44118 LA CHEVROLIERE
- Madame Sophie DE GUERDAVID, B.P. 10526 – 44475 CARQUEFOU Cedex
- Madame Nadia DENISET, 15 rue de Nantes – 44118 LA CHEVROLIERE
- Monsieur Francis DUBOIS, 7 rue des Harnais – 44700 ORVAULT
- Madame Gabrielle FEISSEL, B.P. 25213 – 44352 GUERANDE Cedex
- Madame Julie FORTI, B.P. 10421 – 44004 NANTES Cedex 1
- Madame Paula GOMEZ, B.P. 39003 – 44390 NORT SUR ERDRE
- Madame Frédérique GUYONNET, B.P. 19527 – Vallet – 44195 CLISSON
- Madame Christine HARDY, 7 rue Louis Aubin – 44110 CHATEAUBRIANT
- Monsieur Michel HOUIZOT, B.P. 127 – 44144 CHATEAUBRIANT
- Madame Corinne LAVIGNE-LESCARRET, B.P. 42606 – 44115 BASSE-GOULAIN
- Madame Annick LE PEVEDIC, 2 rue de l'Archipel – 44470 THOUARE SUR LOIRE
- Madame Laurence LEBOEUF, B.P. 4122 – 44241 LA-CHAPELLE-SUR-ERDRE Cedex
- Madame Pauline LEGRET, B.P. 68058 – 35580 GUICHEN Cedex
- Madame Virginie MAGAZZENI, B.P. 49512 – 44195 CLISSON Cedex
- Madame Sandrine MARCHAND, 10 impasse des Pommiers – 44530 GUENROUET
- Madame Isabelle MINGANT, B.P. 41903 – 44019 NANTES Cedex 01
- Monsieur Philippe MORANDEAU, B.P. 99214 – 44192 CLISSON Cedex
- Madame Myriam OUVREARD-GOUEZIGOUX, B.P. 80265 – 44158 ANCENIS Cedex
- Madame Virginie POULAIN, 9 La Riolais – 44110 LOUISFERT
- Madame Annabelle PRUVOT, 7 rue de Retz – 44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
- Madame Elisa ROUSSET, B.P. 40165 – 44155 ANCENIS
- Monsieur Nicolas RUAND, B.P. 18 – 85190 AIZENAY
- Monsieur Nazim SAHRAOUI, 1 place Albert Forget – 44190 CLISSON

b) Après du tribunal d'instance de Saint-Nazaire :

- Madame Sonia AUBREE, B.P. 8 – 35480 GUIPRY-MESSAC
- Madame Sandrine AUTIN, B.P. 50088 – 44602 SAINT-NAZAIRE Cedex
- Monsieur Antoine BAINVEL, 20 rue Etienne Etiennez – 44000 NANTES
- Madame Haude BENETEAU, B.P. 12113 – 44121 VERTOOU Cedex
- Madame Isabelle BERTHELOT, 7 allée des Roitelets – 44500 LA-BAULE
- Madame Elisabeth BOUTIN-LIAGRE, B.P. 10 – 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
- Madame Cécile CALLOCH, 29 chemin du Pont d'Y – 44600 SAINT-NAZAIRE
- Madame Loren CHEVRIER, 15 rue de Nantes – 44118 LA-CHEVROLIERE
- Madame Caroline DENION, 5 bis impasse des Cotisseaux – 44360 LE TEMPLE DE BRETAGNE
- Madame Nadia DENISET, 15 rue de Nantes – 44118 LA CHEVROLIERE
- Madame Marie DROUET, 5 avenue Yolande – 44380 PORNICHET
- Monsieur Francis DUBOIS, 7 rue des Harnais – 44700 ORVAULT
- Madame Bénédicte DUPE, B.P. 11 – 56760 PENESTIN
- Madame Gabrielle FEISSEL, B.P. 25213 – 44352 GUERANDE Cedex
- Madame Charlotte GUEGNARD, 7 rue de l'Etoile du Matin – 44600 SAINT NAZAIRE
- Madame Paula GOMEZ, B.P. 39003 – 44390 NORT SUR ERDRE
- Madame Michèle HAMON, B.P. 30130 – 44603 SAINT-NAZAIRE Cedex
- Madame Christine HARDY, 7 rue Louis Aubin – 44110 CHATEAUBRIANT
- Monsieur Michel HOUIZOT, B.P. 127 – 44144 CHATEAUBRIANT Cedex
- Madame Laëtitia LE CREN, 38 rue du Nizan – 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC
- Madame Pauline LEGRET, B.P. 68058 – 35580 GUICHEN
- Madame Estelle MAHE, B.P. 1314 – 44213 PORNIC Cedex
- Monsieur Richard OTT, 126 route des Puy mains – 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
- Madame Claire PARAINGAUX, 120 allée des Alcyons – 44420 MESQUER

- Madame Annabelle PRUVOT, 7 rue de Retz – 44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
- Monsieur Olivier RAYMOND, 1bis route du Parc Neuf – 44500 LA-BAULE-ESCOUBLAC
- Monsieur Olivier ROSE, B.P. 70294 – 44605 SAINT-NAZAIRE Cedex
- Madame Monika WADOWKA, B.P. 2013 – 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ

### 3) Personnes physiques et services préposés d'établissement

#### a) Après du tribunal d'instance de Nantes :

- Madame Sarah BLANCHARD, préposée du Centre Hospitalier, rue de Verdun – B.P. 229 – 44146 CHATEAUBRIANT Cedex et Hôpital local, 1 route de Nort-Sur-Erdre – 44170 NOZAY
- Madame Laurence BROUSSARD, préposée du Foyer de Vie "La Madeleine", rue de l'Abbé Gouray, Le Calvaire – 44160 PONTCHATEAU
- Madame Bernadette CHAMPREUX, Madame Delphine PHILIPPE et Madame Christine RONDINEAU, préposées du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale "Estuaire", 66 avenue de Bodon – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
- Madame Stéphanie DAVODEAU, préposée au Centre Hospitalier Erdre et Loire – 160 rue du Verger – B.P. 60229 – 44156 ANCENIS et ses établissements rattachés : EHPAD et USLD « Résidence les Corolles » - 160 rue du Verger à ANCENIS ; EHPAD « Résidence du Hâvre » - 121 rue Vieille Cour à OUDON ; EHPAD « Résidence du Dauphin » - 89 rue du Dauphin à VARADES ; EHPAD « Saint Jean » - 1 bd de l'Erdre à CANDÉ et La Résidence Les 3 Moulins – 600 rue de l'Ouche à RIAILLÉ
- Madame Aurélie DEFONTAINE, préposée du Centre Hospitalier Spécialisé, B.P. 59 – 44130 BLAIN
- Monsieur Henri JODON DE VILLEROCHÉ, préposé du Centre Hospitalier "Loire Vendée Océan", boulevard Guérin, B.P. 219 – 85302 CHALLANS Cedex
- Madame Annick LE MENER, préposée de l'ESAT-Foyers La Soubretière, 3 allée des Marronniers – 44260 SAVENAY
- Madame Laure PARPAILLON, préposée de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", 1 allée Alphonse Fillon – B.P. 2222 – 44122 VERTOOU Cedex et son annexe, rue Pierre Sécher – B.P. 31 – 44430 LE-LOROUX-BOTTEREAU
- Monsieur Tony PERRIN, préposé de la Résidence EHPAD « Le Clos du Moulin », 1 rue de Galerne – La chapelle Basse Mer 44450 DIVATTE SUR LOIRE
- Madame Nathalie PETITEAU, préposée du centre Hospitalier Universitaire – Direction des Usagers, 5 allée de l'Île Gloriette – 44093 NANTES Cedex 1

b) Auprès du tribunal d'instance de Saint-Nazaire :

- Madame Sarah BLANCHARD, préposée du Centre Hospitalier, rue de Verdun – B.P. 229 – 44146 CHATEAUBRIANT Cedex et Hôpital local, 1 route de Nort-Sur-Erdre – 44170 NOZAY
- Madame Laurence BROUSSARD, préposée du Foyer de Vie "La Madeleine", rue de l'Abbé Gouray, Le Calvaire – 44160 PONTCHATEAU
- Madame Bernadette CHAMPREUX, Madame Delphine PHILIPPE et Madame Christine RONDINEAU, préposées du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale "Estuaire", 66 avenue de Bodon – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
- Madame Aurélie DEFONTAINE, préposée du Centre Hospitalier Spécialisé, B.P. 59 – 44130 BLAIN
- Madame Annick LE MENER, préposée de l'ESAT-Foyers La Soubretière, 3 allée des Marronniers – 44260 SAVENAY
- Madame Laure PARPAILLON, préposée de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", 1 allée Alphonse Fillon – B.P. 2222 – 44122 VERTOU Cedex et son annexe, rue Pierre Sécher – B.P. 31 – 44430 LE-LOROUX-BOTTEREAU
- Madame Nathalie PETITEAU, préposée du centre Hospitalier Universitaire – Direction des Usagers, 5 allée de l'Île Gloriette – 44093 NANTES Cedex 1

**ARTICLE 3** : La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée :

**Personnes morales gestionnaires de services agréées pour une durée de quinze ans**

a) Auprès du tribunal d'instance de Nantes :

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex
- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex
- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 2 impasse de l'Espéranto – 44800 SAINT HERBLAIN

b) Après du tribunal d'instance de Saint-Nazaire :

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 2 impasse de l'Espéranto – 44800 SAINT HERBLAIN

**ARTICLE 4** : La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.474-1 du code de l'action sociale et des familles par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi fixée :

**Personnes morales gestionnaires de services agréées pour une durée de quinze ans**

a) Après du tribunal de grande instance de Nantes :

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 2 impasse de l'Espéranto – 44800 SAINT HERBLAIN

b) Après du tribunal de grande instance de Saint-Nazaire :

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 2 impasse de l'Espéranto – 44800 SAINT HERBLAIN

**ARTICLE 5** : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés
- au procureur de la République près les tribunaux de grande instance de Nantes et de Saint-Nazaire
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance de Nantes et de Saint-Nazaire
- aux juges des enfants des tribunaux de grande instance de Nantes et de Saint-Nazaire

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du représentant de l'Etat dans le département, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette – B.P. 24111 – 44041 NANTES Cedex, également dans un délai de deux mois à compter de la notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Loire-Atlantique.

**ARTICLE 8** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le - 8 MARS 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY